

A : Producteurs et acteurs commerciaux de cacao
Fairtrade
Membres Fairtrade

CC : Comité des Standards
Personnel de Fairtrade International
Personnel de FLOCERT

Ricardo Guimaraes
Chef d'Unité - Prix
r.guimaraes@fairtrade.net

08 octobre 2025

Annonce de Fairtrade International concernant le Différentiel de Prix du Cacao - octobre 2025

Chers Partenaires,

Le Standard Fairtrade pour le Cacao exige des acteurs commerciaux qu'ils paient un différentiel de prix pour les fèves de cacao Fairtrade lorsque le prix de référence en Côte d'Ivoire ou au Ghana est inférieur au Prix Minimum Fairtrade (PMF) niveau FOB. La Prime Fairtrade (221 EUR/MT pour la Côte d'Ivoire et 240 USD/MT pour le Ghana) doit être payée en plus du différentiel du PMF.

Pour les livraisons entre le 1^{er} octobre 2025 et le 31 mars 2026, le prix de référence pour la Côte d'Ivoire (« valeur FOB garantie ») est de 4.046.194 XOF/MT, soit 6.168,38 EUR/MT (en utilisant le taux de change fixé, taux actuel 1 EUR = 655,957 XOF). Étant donné que le PMF est de 2.206 EUR/MT, aucun différentiel de PMF Fairtrade n'est à payer.

La réglementation nationale en Côte d'Ivoire exige que les contrats avec les producteurs et les centres d'achat incluent les informations sur la prime de durabilité payée, comme le montant en devise locale (XOF). Pour plus de clarté, il est demandé aux parties contractantes d'utiliser le même taux de change (1 EUR = 655,957 XOF) comme indiqué ci-dessus pour calculer le paiement en XOF du différentiel PMF aux producteurs lorsqu'un différentiel PMF doit être payé. Il est également recommandé d'utiliser ce même taux de change pour calculer le paiement en XOF de la Prime Fairtrade aux producteurs.

Il n'y a pas de valeur de référence FOB publiée pour le Ghana. La question de savoir si un différentiel PMF doit être payé ou non doit donc être définie individuellement, c'est-à-dire par contrat.

Pour les pays producteurs de cacao non réglementés (au niveau mondial sauf en Côte d'Ivoire et au Ghana), le nouveau PMF FOB de 3.500 USD/MT, ou le prix du marché, le plus élevé des deux, et la Prime Fairtrade de 240 USD/MT doivent être payés lors de l'approvisionnement sous les conditions Fairtrade. Le nouveau PMF de 3.500 USD/MT pour les pays non réglementés est valable à compter du 1er octobre 2025.

Veuillez noter l'annonce:

- À partir du mois d'octobre 2021, pour être en conformité avec l'exigence 4.3.3, les organisations transfèrent tout paiement de différentiel de PMF à leurs membres dans les 30 jours suivant sa réception par l'organisation.



- Le Prix Minimum Fairtrade et la Prime Fairtrade pour le cacao conventionnel et biologique de Côte d'Ivoire sont fixés en euros et s'appliquent à toutes les livraisons à partir du 1er octobre 2023.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter notre Unité des Standards & Prix à standards-pricing@fairtrade.net

Bien cordialement,

Ricardo Guimaraes